



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE À 20H00

Président de séance : VOUGNY Claire

Secrétaire : DUPLA Aurore

Conseillers présents : DULAC Arnaud, CAZAUX Sylvie, ADOUE Stéphane, LAMOURE Sylvie, GOUZENNES Jeanne, PELLIZZARI Georges, DAVAND Sébastien, DUPLA Aurore, PARMEGIANI Marie-Paule.

ORDRE DU JOUR :

Affaire n°1 : Remplacement du grillage de l'école et demande de subvention

Affaire n°2 : Modification des statuts du SICASMIR

Affaire n°3 : Éclairage nocturne public

Affaire n°4 : Rajout de la délibération votée à l'unanimité : Loyers des appartements communaux avenue de Valmy

EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES À L'ORDRE DU JOUR :

Ouverture de la séance à 20h00 et présence des conseillers ci-dessus nommés.

Affaire n°1 : Remplacement du grillage de l'école et demande de subvention

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire fait part au conseil de la nécessité d'effectuer l'opération citée et sur présente le devis de l'entreprise « LAFFORGUE »,

À l'unanimité, après avoir eu connaissance du projet et du devis de la société LAFFORGUE, le conseil municipal décide de valider le devis, de solliciter une subvention au conseil départemental de la Haute-Garonne, de s'engager à apporter le financement nécessaire pour la réalisation du projet et d'autoriser madame le Maire à signer tout document relatif via **la délibération n°2022_055**.

Affaire n°2 : Modification des statuts du SICASMIR

Rapporteurs : Madame le Maire

Madame le Maire présente les nouveaux statuts du SICASMIR et invite le conseil municipal à se prononcer,

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts du SICASMIR et son annexe, via **la délibération 2022_054**.

Affaire n°3 : Éclairage nocturne public

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire présente les résultats de la consultation citoyenne lancée sur la commune afin de recueillir l'avis des administrés sur le sujet,



MAIRE DE LABARTHE-RIVIERE
2 Boulevard Jeanne D'Arc
31800

1084 bulletins réponses ont été distribués, 568 nous ont été retournés, soit un taux de participation de 52.40%,

517 se prononçant pour l'extinction nocturne de l'éclairage public, soit 91% des votants,

À l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place le dispositif d'extinction de l'éclairage nocturne public sur la commune de 23h à 05h via **la délibération n°2022_057**.

Madame le Maire annonce la signature et la mise application de **l'arrêté municipal n°ARR05_2022** réglementant les horaires d'éclairage public dans la commune.

Affaire n°4 : Loyers des appartements communaux sis avenue de Valmy

Rapporteurs : Madame le Maire,

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que chaque mois de novembre est prévue la révision annuelle des loyers pour les deux logements communaux sis au 16 avenue de Valmy, 31800 LABARTHE-RIVIÈRE,

Au vue de l'importante augmentation du point d'indice publié par l'INSEE (+3.49% pour le 3^{ème} trimestre 2022) et de la conjoncture actuelle,

Madame le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder à la révision annuelle des loyers prévue cette année 2022,

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la décision de madame le Maire via **la délibération n°2022_056**.

Fin de séance à 21h20.

Signature du président de séance :

Signature du secrétaire :